

Questions au Feuilleton

LE MONTANT TOTAL DES PENSIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Question n° 4945—**M. Matte:**

Quel est le montant total des pensions de sécurité de la vieillesse versées a) au Canada, b) dans chacune des provinces, pendant les années financières (i) 1973-1974 (ii) 1974-1975 (iii) 1975-1976?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): a) (i) et (ii)—Voir les Comptes publics du Canada, 1975, volume II, section 34, page 13. (iii) L'année financière 1975-1976 n'est pas encore close. b) (i) et (ii)—Voir les Comptes publics du Canada, 1975, volume II, section 34, page 13. (iii) L'année financière 1975-1976 n'est pas encore close.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si les questions n° 3319 et 3490 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

[Texte]

LES MINISTÈRES FÉDÉRAUX SITUÉS À HULL

Question n° 3319—**M. Jones:**

1. Quels ministères ou bureaux fédéraux sont situés à Hull (Qué.)?
2. Ces ministères ou bureaux ont-ils des succursales à l'extérieur d'Ottawa (Ont.) ou de Hull?
3. Quelle surface ou quel espace occupe chacun des ministères ou bureaux visés en 1 et 2?
4. Quelle proportion de la surface ou de l'espace visé en 3 appartient au secteur a) privé, b) public?
5. a) Combien d'employés travaillent à Hull, b) quel est le total de leur salaire annuel, c) combien sont (i) unilingues francophones (ii) unilingues anglophones (iii) bilingues?
6. Quels sont les détails notamment le loyer et le taux à l'unité de chacun des baux de la surface ou de l'espace loué ou occupé par ces ministères à Hull?
7. Combien de ministères ou d'employés envisage-t-on encore de placer à Hull a) l'an prochain, b) dans deux ans, c) dans trois ans, d) dans quatre ans, e) dans cinq ans?
8. A-t-on, à Ottawa, l'espace voulu pour loger ces employés, ou encore, peut-on le trouver?

(Le document est déposé.)

LES SUBVENTIONS À LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE RICHMOND

Question n° 3490—**M. Beaudoin:**

1. Outre les subventions des programmes des Initiatives locales, Perspectives-Jeunesse et Nouveaux Horizons, combien d'argent la circonscription électorale de Richmond a-t-elle reçu en subventions, de 1968 au 1^{er} novembre 1975?
2. Pour chacune des subventions accordées, quels en sont a) la date d'approbation, b) le montant alloué, c) le nom de la municipalité en cause et d) la nature du projet?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je demande que les autres questions restent au Feuilleton.

[M. Lalonde.]

[Traduction]

LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

LES AVIS D'OPPOSITION AUX RAPPORTS DE LA COMMISSION POUR L'ONTARIO

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 5 avril, des oppositions aux rapports des Commissions de délimitation des circonscriptions électorales pour diverses provinces.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La Chambre reprend maintenant l'étude des oppositions au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour l'Ontario.

M. Maurice Foster (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques brèves observations au sujet du rapport de 1976 de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour l'Ontario. Quand le Parlement a adopté le principe d'une commission indépendante de délimitation des circonscriptions électorales en 1964, il voulait mettre fin à la pratique selon laquelle le gouvernement pouvait présenter un bill pour établir les limites des circonscriptions électorales, dans le but surtout d'empêcher le tripatouillage des circonscriptions, soit par les députés, soit par le gouvernement.

La Commission elle-même est tout à fait indépendante. Ses membres ne sont pas nommés par le gouvernement mais par monsieur l'Orateur et par d'autres éléments indépendants. Nous voulions aussi en finir avec les débats interminables et les études de la question de remaniement électoral effectués par les comités parlementaires. Si c'est la deuxième fois qu'une commission autonome s'est chargée d'une étude et d'en dresser le rapport, on est en droit de se demander si les résultats sont satisfaisants. Il n'y a aucun doute que la Commission s'est comportée en organisme indépendant. Je crois que l'on peut se demander à propos de la redistribution des sièges actuellement en cours depuis le recensement de 1971—plus exactement depuis 1972—si c'est là la manière la plus rapide de procéder au redécoupage de la carte électorale, car les députés se souviennent sans doute que la Commission a, en 1973, présenté un rapport que la Chambre a rejeté. Le remaniement a été arrêté par une loi du Parlement et le nombre de sièges a été augmenté après l'adoption d'un bill à cet effet. Depuis que la refonte de la carte a débuté en 1972, c'est la quatrième actuellement présentée à la Chambre.

Certains députés trouvent que ce rapport est bon; d'autres trouvent qu'il est terriblement mauvais. Je crois qu'il y a un point sur lequel on est presque unanime, du moins chez les Nord-Ontariens et leurs députés: on est déçu que ce rapport propose de faire passer de 12 à 11 le nombre de sièges dans le nord de l'Ontario. Les collectivités, les municipalités et les autres groupements n'ont pas cessé de faire des instances pressantes depuis la parution des cartes préliminaires en août dernier, en vue de garder à 12 le nombre de députés à la Chambre des communes.

Je crois que la ville de Geraldton a fait circuler une pétition en ce sens dans presque toutes les municipalités du nord de l'Ontario et au moins douze de ma propre circonscription l'ont endossée. De même, dans les audiences tenues à Sudbury et à Thunder Bay aussi bien qu'ici, à Ottawa, le public a fait des instances à l'appui du nombre actuel de 12 députés du nord de l'Ontario à la Chambre des communes. Au surplus, tous les députés des deux côtés de